



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DU HAUT-DOUBS

2 / Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Document approuvé
le 27 mars 2024



56, rue de la République
25304 PONTARLIER Cedex
T / 03 81 46 59 17

Le SCoT est un projet de territoire, concourant à l'amélioration du cadre de vie en recherchant un équilibre sur de nombreux domaines (eau, emploi, habitat, mobilités, environnement, biodiversité...), en mettant en cohérence les problématiques locales et en les anticipant.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) permet de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20 ans.

Le PADD est le document central du SCoT. Il doit fixer le cap, les objectifs et les principes qui vont gouverner le SCoT, et ainsi donner du sens au projet de territoire dans lequel les élus doivent pouvoir se reconnaître. Pour autant, son écriture obéit à un contenu législatif Article L 141-4 du Code de l'urbanisme « *Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.* »

Les éléments du PADD traduisent les enjeux (issus du travail du diagnostic) en orientations.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu le 23 novembre 2022 en comité syndical.

SOMMAIRE

AXE I >	7
ORGANISER LA CROISSANCE AU REGARD DES RESSOURCES	7
1- VALORISER LE TERRITOIRE DE MONTAGNE SINGULIER ET D'EXCEPTION.....	7
1.1. <i>Mettre en valeur le bâti et le paysage de montagne du Haut-Doubs</i>	7
1.2. <i>Préserver le donner à voir</i>	8
1.3. <i>Asseoir l'eau et les espaces naturels comme composantes essentielles du pays</i>	10
2- SOUTENIR UNE URBANISATION DURABLE ET LOCALE	12
2.1. <i>Animer une urbanisation moins consommatrice d'espace en territoire de moyenne montagne</i>	12
2.2. <i>Mettre l'énergie au cœur du développement du territoire</i>	13
2.3. <i>Prendre en compte et ne pas aggraver les risques, les pollutions et les nuisances</i>	15
3- PENSER GLOBAL EN RESPECTANT LA CAPACITE DES RESSOURCES.....	16
3.1. <i>Explorer et préserver les ressources en eau et le sous-sol</i>	16
3.2. <i>Conditionner le développement du territoire au regard des capacités de traitements des effluents et des déchets</i>	19
3.3. <i>Inciter à une démarche coût global</i>	20
AXE II >	21
MOBILISER L'ENERGIE DU TERRITOIRE POUR GARANTIR SON ATTRACTIVITE	21
1- ORGANISER LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE	21
1.1. <i>Soutenir une attractivité forte en lien avec la Suisse</i>	21
1.2. <i>Rendre les mobilités fluides avec les territoires voisins</i>	22
1.3. <i>Accompagner les besoins des habitants notamment en matière d'habitat</i>	24
2 - CONFORTER LES ACTIVITES DU PAYS :	26
2.1. <i>Accompagner la présence industrielle, commerciale et artisanale en se basant sur le local et l'économie présente</i>	26
2.2. <i>Conforter l'activité agricole et l'activité économique de la forêt</i>	27
2.3. <i>Redéfinir la filière tourisme</i>	28
3 - CONSTRUIRE L'AVENIR.....	29
3.1. <i>Collaborer à un équilibre franco-suisse</i>	29
3.2. <i>S'adapter et anticiper le changement climatique</i>	30
3.3. <i>Encourager la qualité urbaine, énergétique et environnementale</i>	31
AXE III >	32
ASSEOIR LES CENTRALITES ET LE MAILLAGE DU TERRITOIRE	32
1 - POSITIONNER PONTARLIER-DOUBS COMME POLE-CENTRE.....	34
1.1. <i>Conforter son rayonnement</i>	34
1.2. <i>Permettre une démographie positive</i>	34
1.3. <i>Imaginer le rôle de catalyseur du pôle centre</i>	35
2 - RENFORCER LES POLES EXISTANTS POUR UN TERRITOIRE RURAL DYNAMIQUE	36
2.1. <i>Offrir une alternative au pôle centre pour les besoins du quotidien</i>	36
2.2. <i>Organiser l'accueil des habitants entre les bourgs-centres, les pôles de proximité et les villages</i>	36
2.3. <i>Asseoir le positionnement des pôles existants en matière de commerces, d'artisanat et d'économie</i>	37
3 - CONSTRUIRE UN RESEAU SOUPLE ET FLUIDE	38
3.1. <i>Limiter les déplacements internes</i>	38
3.2. <i>Développer des complémentarités locales pour se déplacer autrement</i>	38
3.3. <i>Asseoir l'offre numérique</i>	39

AXE I >

ORGANISER LA CROISSANCE AU REGARD DES RESSOURCES

Le Pays du Haut-Doubs est un territoire rural qui, fort de son positionnement frontalier, s'est fortement développé autour de la ville centre, Pontarlier et le long de l'axe routier, RN57-E23, menant vers la Suisse. Cette logique de développement a mis, parfois à mal, le paysage offert aux visiteurs, aux habitants, notamment par le développement d'un bâti standardisé sans lien avec les fermes pastorales ancestrales. Si le territoire conserve une volonté de se développer, son organisation se doit de limiter les incidences sur le paysage, l'environnement, les milieux agricoles et forestiers et de prendre en considération les ressources disponibles qu'elles soient liées à l'eau, au sous-sol ou au sol.

1- VALORISER LE TERRITOIRE DE MONTAGNE SINGULIER ET D'EXCEPTION

1.1. Mettre en valeur le bâti et le paysage de montagne du Haut-Doubs

Mettre le paysage en valeur

Au regard du paysage montagnard du Haut-Doubs caractérisé par des grands espaces de prairies, des forêts de conifères (bien présentes sur le relief), des affleurements rocheux, mais aussi des zones humides (reconnues mondialement), des lacs, des rivières... l'objectif est de préserver le donner à voir que ce soit pour l'habitant, l'actif, le touriste, l'excursionniste.

De plus, concerné par deux parcs naturels régionaux (Haut-Jura et Doubs Horloger) et la loi Montagne, le Haut-Doubs a une responsabilité dans le devenir des spécificités paysagères du territoire : **les monts, les vaux et les plateaux.**

Ainsi, les paysages du Haut-Doubs sont à considérer comme une ressource d'intérêt général.

Préserver l'image bâtie du Haut-Doubs

Dans ce paysage particulier, la composante bâtie traditionnelle de ce territoire rural est la **ferme pastorale**. Son volume, sa typologie, les matériaux utilisés (pierre-bois-terre-fer) en font un bâti caractéristique du Haut-Doubs. Ce bâti est mis à mal par des démolitions au regard de la pression foncière et de la difficulté à répondre aux confort souhaités. En effet, les volumes importants, la luminosité faible, la fonctionnalité obsolète, la réhabilitation complexe et coûteuse (surface habitée réduite par rapport au potentiel total, aides difficiles à mobiliser) ne sont pas favorables au maintien des fermes traditionnelles dans le paysage. Ainsi, ces fermes pastorales sont à identifier et à recenser à l'échelle de la commune afin de pouvoir être connues et reconnues et d'en définir leur avenir : conservation, évolution, démolition si le besoin fonctionnel est pertinent...

De la même manière, afin de pouvoir être éventuellement conservées certaines éléments patrimoniaux locaux ordinaires comme les fontaines, lavoirs, réservoirs d'eau, jardins clos par un mur mais aussi les fruitières, coopératives fromagères au titre de leur architecture pourraient être également identifiés et recensés afin de pouvoir acter leur ascendance sur l'identité locale.

Pérenniser et valoriser l'esprit montagnard

Pour limiter son impact, l'urbanisation doit être :

- intégrée vis-à-vis des pentes et des coteaux et pour les éventuelles extensions urbaines afin de ne pas altérer les éléments paysagers ;
- limitée (en extension urbaine) pour conserver les espaces agricoles, naturels et forestiers qui sont une richesse pour le Haut-Doubs ;
- qualitative pour affronter les événements climatiques (plus intenses et plus fréquents à cause du changement climatique - orage, canicule, neige...) et en repérant les espaces végétalisés et/ou agricoles (vergers, jardins, parcs...) source du « bien vivre » ;
- locale pour respecter l'identité des lieux en prenant en compte la « silhouette urbaine » du noyau ancien afin de gérer les hauteurs des nouvelles constructions, les matériaux et le « savoir-faire » local ;
- ambassadrice de la culture qualité franco-suisse.

1.2. Préserver le donner à voir

Bien au-delà d'un spot de publicité, l'image transmise lors d'un passage est l'unique garantie de l'impression à transmettre du territoire. (cf. carte « Image du Territoire ») La qualité des paysages et du cadre de vie localement mis en avant en particulier sur le parc naturel du Haut-Jura doit être préservée pour activer ou réactiver la filière tourisme.

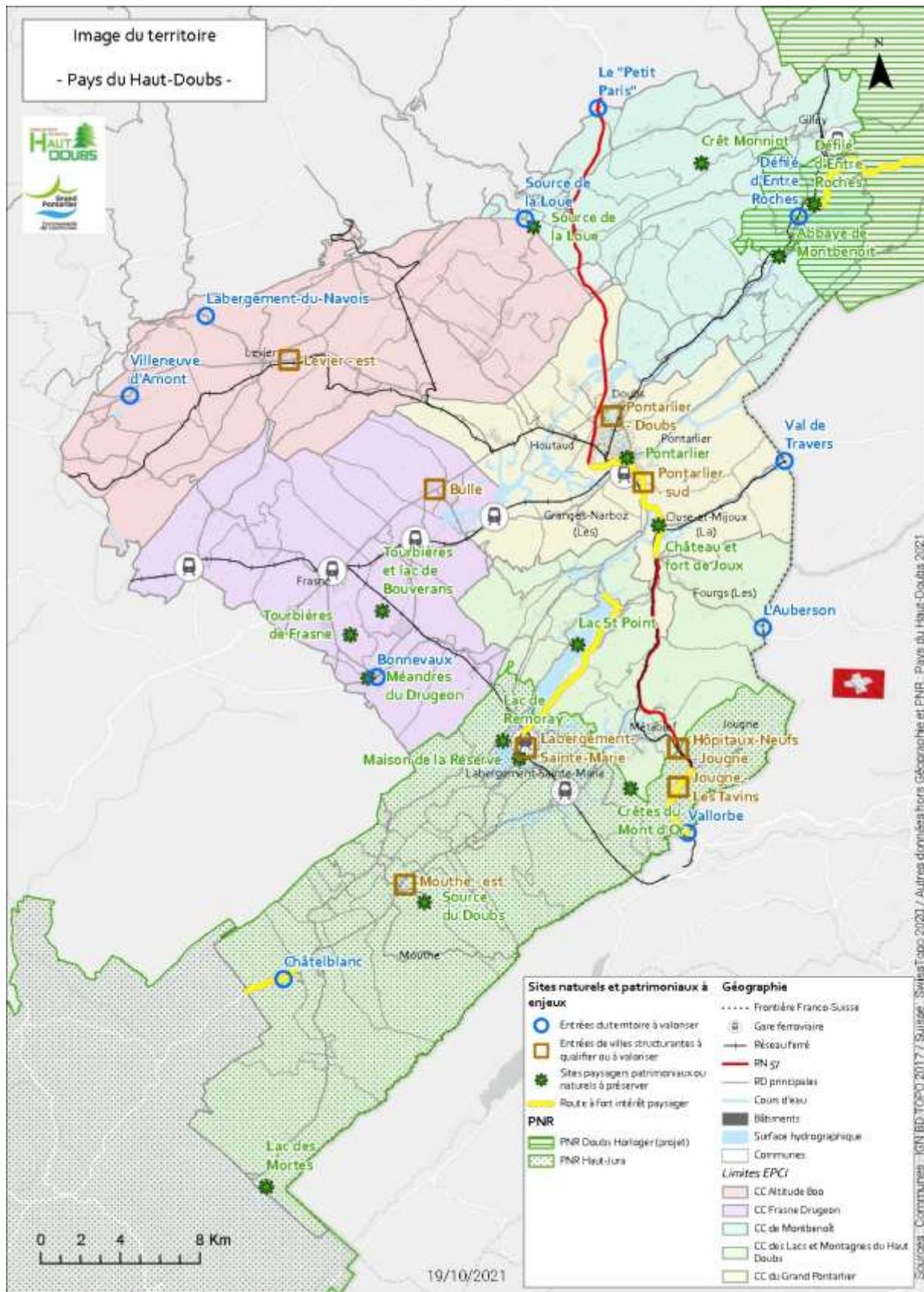
Proposer un positionnement

La RN 57-E 23 est un axe structurant du territoire du Massif du Jura franco-suisse. Afin d'assurer un rôle de vitrine indirecte du territoire, une attention particulière est à accorder à cet axe.

Ainsi, une réflexion doit être menée sur les choix de traitement paysager aux abords de l'axe de circulation (paysage proche), mais aussi sur la préservation des cônes de vues (paysage lointain), la **valorisation des aménités locales visibles depuis la RN57**. A ce titre, des règlements locaux de publicité ou le respect de « non publicité » seront mis en place dans les communes traversées.

Assurer les transitions route/rue

L'alternance de paysages ouverts dans les milieux agro-naturels et de paysages fermés en milieu urbain nécessite d'être assurée par des transitions qualitatives. L'enjeu est ici de conserver des ambiances paysagères différenciées entre la rue et la route mais aussi la ville, le bourg et le village. Ainsi, une ambition qualitative est attendue des traversées et entrées de villages ou de bourgs le long d'axes plus secondaires que la RN57-E23.



Promouvoir la nature partout

Les milieux naturels remarquables du Haut-Doubs présentent un intérêt exceptionnel, unique et rare qui nécessite des mesures de protection particulière et renforcée. De par leurs diversités et leurs fonctions paysagères, écologiques et de découverte, ces espaces naturels forment un patrimoine riche qu'il faut protéger.

Le choix de la densité et le changement climatique, avec les nécessités d'assurer un nouveau « confort d'été » principalement en ville, interroge sur la biodiversité urbaine et son maintien. La qualité des aménagements en dépend. La biodiversité urbaine doit faire l'objet d'un recensement des îlots de verdure (surface minimale à définir), de leur typologie fonctionnelle (jardins, parcs, vergers, jardins potagers, arbres isolés, arbustes isolés, espaces verts engazonnés, espaces verts...), de leur code (espaces horticoles, jardinés, rustiques, naturels...) et de leur mode de gestion (intensif, biennuel, écologique, différencié...).

Ainsi, le développement d'îlots verts dans l'urbanité permettra :

- un cadre de vie confortable et favorable pour la santé ;
- une meilleure perméabilité des sols ;
- une régulation des températures au moment des pics de chaleur ;
- un accès partagé de l'espace lieux intergénérationnels, de solidarité et de sociabilité.

Les lieux de nature ne sont pas opposés à la densification mais nécessaires pour que la densification puisse être bien vécue en offrant des lieux de biodiversité et de loisirs.

1.3. Asseoir l'eau et les espaces naturels comme composantes essentielles du pays

Le pays est un territoire d'eau avec ses zones humides, ses lacs, ses rivières et ses cascades... La trame verte et bleue est un lien essentiel à conforter. Avant de définir l'espace potentiellement urbanisable, il convient de définir ce qui doit être préservé au regard des enjeux locaux de biodiversité (réservoir, corridor, etc.).

Soutenir l'eau comme un lien et mettre l'eau au cœur de la démarche de projets

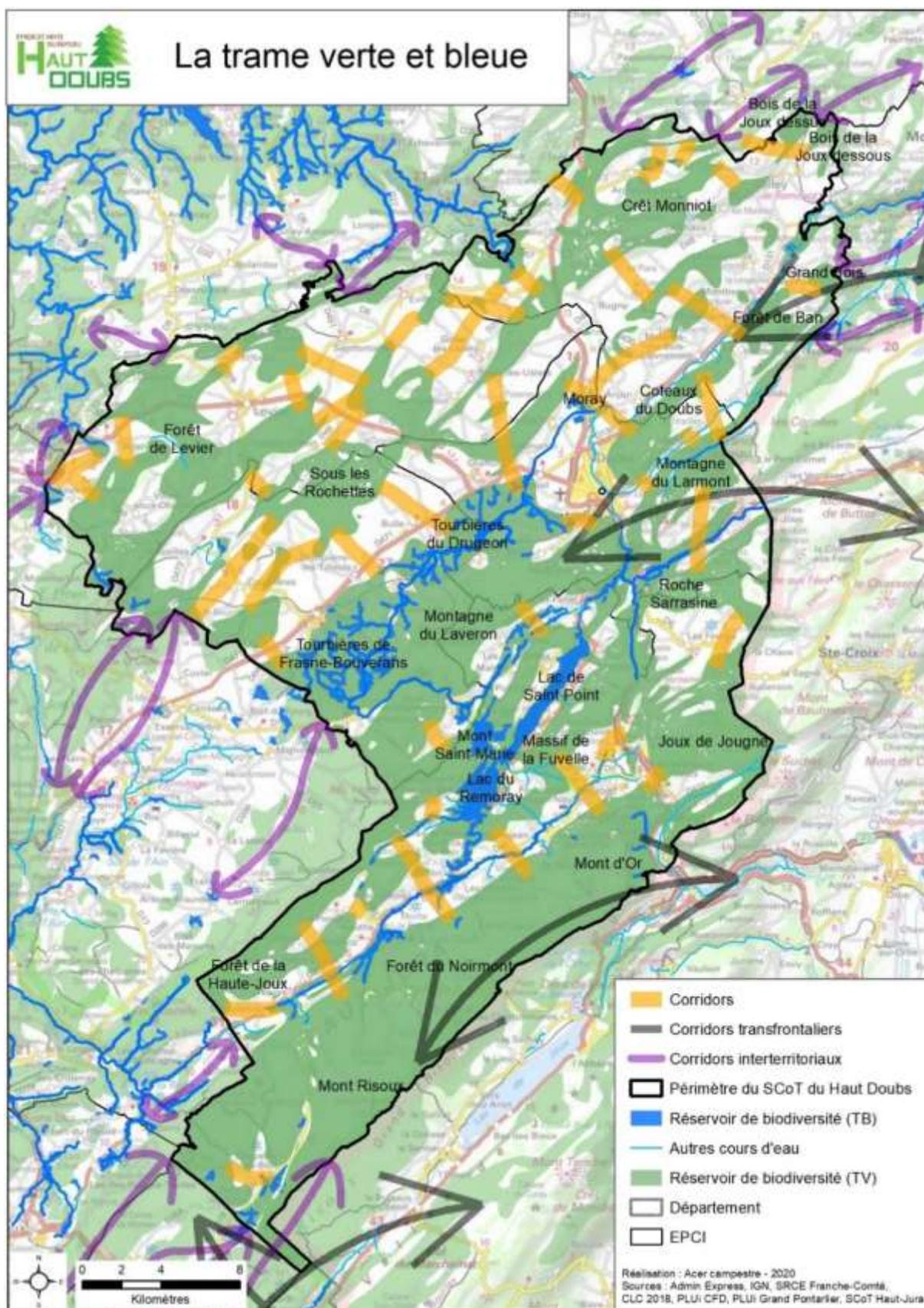
Avec la source du Doubs et de la Loue, le pays est en **tête de bassin**. Il a, de ce fait, une **responsabilité majeure** pour les territoires en aval. Aux côtés du Syndicat Mixte EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, il est un acteur incontournable du petit et du grand cycle de l'eau. Ainsi, la présence de milieux humides d'intérêt national et européen, les lacs et les cours d'eau nécessitent une ambition forte de préservation.

De plus, pour tout projet d'aménagement ou de construction, il est nécessaire de mettre en œuvre le principe « éviter-réduire-compenser » au regard de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides et plus spécifiquement le principe « éviter » pour les zones humides selon le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Ainsi, chaque projet doit être pensé pour limiter son impact sur le cycle de l'eau.

Conforter une trame verte et bleue fonctionnelle

La trame verte et bleue (TVB) du Haut-Doubs se structure autour de la trame bleue (milieux aquatiques et humides). Dans ce sens, les corridors aquatiques ont vocation à être maintenus durablement

puisque'ils jouent un rôle de continuité autant pour la trame aquatique et humide que pour les sous-trames forestières, agricoles (ripisylves, berges, ...).



Ils doivent également être améliorés, voire restaurés, là où certains ouvrages sur les cours d'eau sont difficilement franchissables. De plus, la sous-trame des milieux aquatiques, dans le contexte karstique, mérite une attention particulière. Ainsi, tous les cours d'eau et les réservoirs biologiques du SDAGE sont des réservoirs de biodiversité à protéger.

De manière générale, le Haut-Doubs se fixe comme objectif de préserver **ses réservoirs de biodiversité et ses continuités écologiques terrestres** afin de préserver sa biodiversité et de garantir un cadre de vie attractif. Ainsi, les continuités écologiques dégradées devront être remises en bon état. De plus, à l'image des rivières franco-suisse, assurer une continuité écologique au-delà de la frontière semble « naturel ».

Au-delà des enjeux de maintien et de restauration du réseau écologique local, la trame verte et bleue doit être intégrée dans la conception des projets d'aménagements urbains (notamment à vocation résidentielle) et d'infrastructures afin d'éviter, ou de limiter, toute fragmentation qui réduirait sa fonctionnalité.

2- SOUTENIR UNE URBANISATION DURABLE ET LOCALE

2.1. Animer une urbanisation moins consommatrice d'espace en territoire de moyenne montagne

Au regard de l'analyse à réaliser sur les 10 dernières années, plusieurs leviers d'actions sont essentiels à la mise en place d'une urbanisation plus « frugale » afin de réduire le rythme de consommation dans les années à venir.

Dans la ligne de conduite du SRADDET et de la loi Climat et Résilience, qui vise une zéro artificialisation nette d'ici 2050 et une réduction à minima de 50% de la consommation foncière au niveau national à horizon 2031, il est envisagé de penser l'urbanisation de demain différemment par rapport aux années passées en limitant la consommation foncière notamment en extension des espaces urbanisés.

Eviter le mitage

Territoire assujéti entièrement à la **Loi Montagne**, l'urbanisation doit être envisagée en **continuité avec les bourgs, villages**, hameaux et groupes de constructions ou d'habitations afin de limiter le mitage.

Toutefois, des unités touristiques nouvelles (UTN) structurantes c'est-à-dire des projets de constructions, d'équipements ou d'aménagements touristiques dérogeant au principe d'urbanisation en continuité pourront se développer sur le territoire pour appuyer la mutation de l'offre touristique du Haut-Doubs. Ces UTN devront toutefois respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels.

Tenir compte de la topographie

Le Haut-Doubs est un territoire de montagne où les villages sont tantôt implantés en pente, en plateau, en sommet ou en crête, tantôt en fond de vallée ou en clairière. Cette typologie variée et influencée par le relief devra être prise en compte pour prévoir le développement futur des villages.

Conquérir les dents creuses

Dans chaque commune, des espaces libres de construction sont potentiellement des lieux d'accueil possible d'habitat, d'activité et d'équipement, trop souvent laissés au temps à venir sans intervention. Ces dents creuses devront être recensées, étudiées et permettre de **construire la ville sur la ville, le village sur le village** en limitant les extensions urbaines.

Afin de dessiner des espaces de respiration nécessaires à une densification, la qualification des espaces naturels, agricoles ou forestiers permettra de désigner les espaces à conserver d'intérêt pour la TVB (voir ci-avant), pour le patrimoine bâti comme les clos mais également pour un aménagement des espaces urbanisés intégrant des îlots de fraîcheur.

Plébisciter la densité

La ferme traditionnelle est un modèle typologique proche d'un habitat groupé pouvant accueillir plusieurs foyers sous un même toit. Ce patrimoine traditionnel est un modèle à réinventer par l'optimisation du volume bâti sans le dénaturer. Toutefois, sa démolition-reconstruction est un gage de qualité si la typologie existante est respectée et la mise en œuvre de matériaux locaux adoptée.

L'occupation du foncier de la **ferme traditionnelle** avec ses annexes, grenier forts, granges... est une **ressource pour réinventer une typologie dense et groupée**.

Les maisons accolées, les maisons jumelées, surélevées, les regroupements et tous les exercices urbanistiques et architecturaux permettant la réduction de foncier sont à plébisciter.

2.2. Mettre l'énergie au cœur du développement du territoire

Avec des hivers rigoureux, une altitude élevée, une urbanisation dispersée, les consommations énergétiques sont au cœur des préoccupations. **Territoire à énergie positive et à croissance verte** (TEPCV) et engagé dans une démarche de **plan climat air énergie territorial** (PCAET), le Pays s'inscrit dans les objectifs exprimés par la loi de transition énergétique de 2015, repris et déclinés dans le SRADDET.

Réhabiliter pour réduire les consommations énergétiques

Le principe « **ce qui n'est pas consommé n'est pas à produire** », engage de limiter ou réduire les consommations énergétiques des bâtiments dans un contexte climatique de moyenne montagne. A ce titre, les réhabilitations énergétiques ont tout leur sens, en particulier pour les faibles revenus affectés par une précarité énergétique.

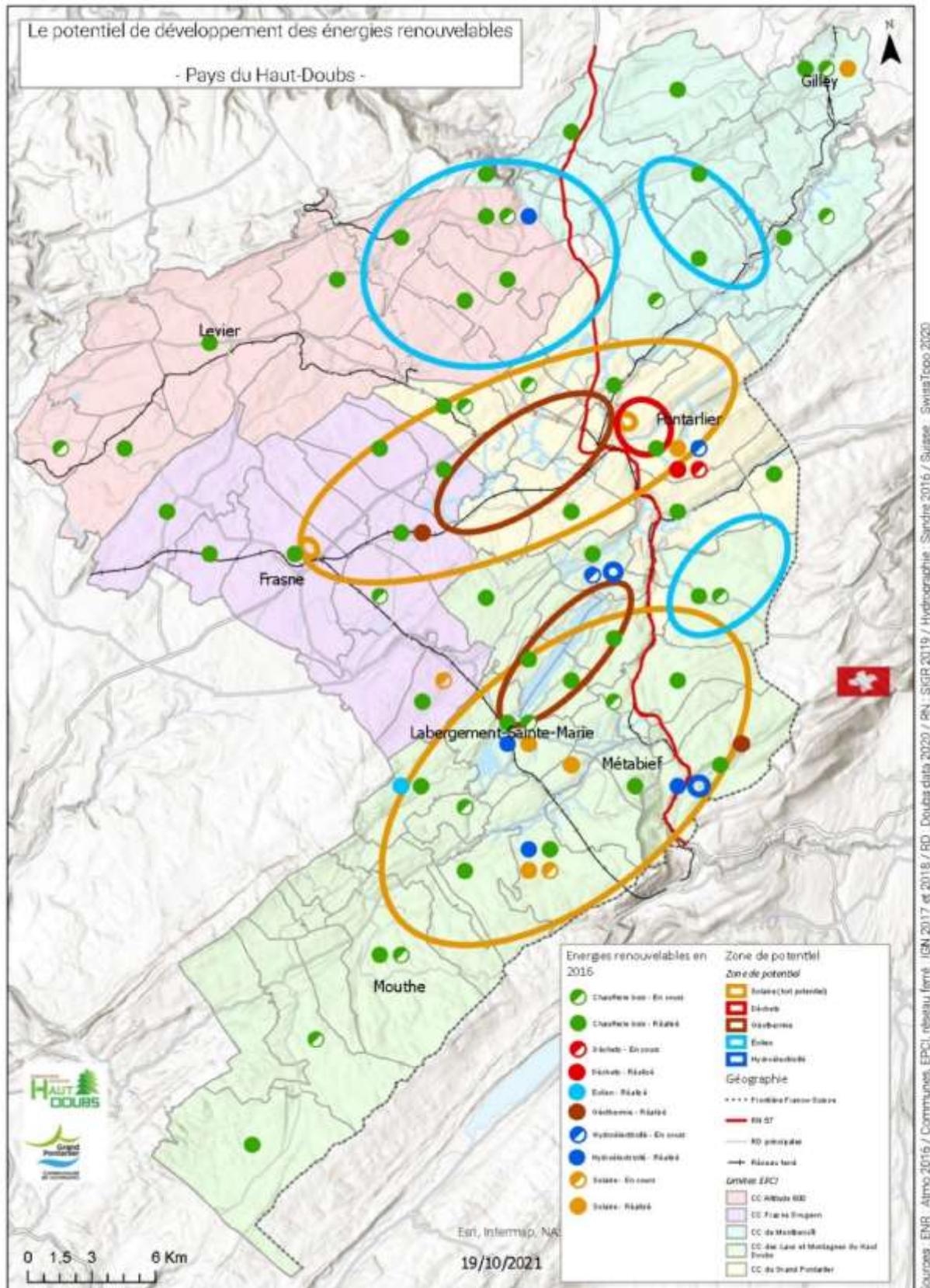
Construire mieux pour dépenser mieux et moins

Afin de prendre en compte la biodiversité et les usagers, la **démarche qualité environnement et le bâtiment à énergie positive** (BEPOS) sont plébiscités dans une perspective de long terme et en cohérence avec la démarche TEPCV engagée. A ce titre, les bâtiments publics se doivent d'être exemplaires.

Limiter les émissions de GES

L'articulation entre l'implantation des équipements-services, l'urbanisation et les transports complémentaires à la voiture permet une **maîtrise des demandes énergétiques**. Ainsi, chaque nouveau secteur de développement doit intégrer une réflexion pour envisager une accessibilité autre que la

voiture individuelle et de productions d'énergies renouvelables afin de concourir aux objectifs de la transition énergétique.



Produire local et mettre en réseau

La recherche d'énergie renouvelable est essentielle afin de respecter les accords nationaux et internationaux. (cf. carte « Le potentiel de développement des énergies renouvelables »)

Ainsi, la **filière « bois énergie »**, ressource historique du territoire, est à pérenniser comme principale énergie renouvelable pour le Pays du Haut-Doubs.

La **filière « hydroélectrique »** est à renforcer par un rééquipement des barrages et des seuils existants. Ainsi, la création de **nouvelles centrales hydrauliques** sur les principaux cours d'eau du territoire (Le Doubs, La Jougnena, la source de La Loue) sera évitée du fait d'un potentiel affecté par les sécheresses consécutives créant du stress hydrique des rivières.

D'autres filières doivent aussi être mises en avant.

La filière « solaire » (électrique et thermique) est une filière à fort potentiel pour le territoire. La priorité est aux toitures des bâtiments qu'ils soient résidentiels, industriels, tertiaires, agricoles, aux toitures bien orientées, aux charpentes solides et localisées à proximité des réseaux électriques « absorbeurs » ou proches de la récupération de chaleur.

Certaines expériences de parcs solaires et de traqueurs solaires sont engagées et sont à développer en ayant une attention particulière sur la qualité physico-chimique du sol et la localisation du foncier utilisé en privilégiant les friches, sites dégradés, espaces anthropisés ou artificialisés.

La filière « méthanisation » est également une ressource complémentaire du fait de la dynamique agricole bien présente sur le territoire.

La filière « éolienne » doit être envisagée en ayant une attention particulière sur les paysages et dans la limite des enjeux environnementaux et des contraintes particulières liées à des servitudes.

Les réseaux de chaleur existants méritent d'être valorisés, densifiés- ramifiés... Les opportunités de réalisation et d'études d'un réseau sont à envisager dès qu'un aménagement conséquent est prévu.

2.3. Prendre en compte et ne pas aggraver les risques, les pollutions et les nuisances

Avec la réglementation existante, l'aménagement se doit de ménager l'espace et de prendre en compte les risques afin de ne pas les aggraver et de limiter l'exposition de la population et des biens.

Prendre en compte et anticiper les risques naturels.

La prévention est traduite par les PPRi Doubs Amont et Loue, l'atlas des **zones inondables** et /ou les zonages travaillés avec le concours de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, les **aléas retrait-gonflement des argiles** mais également le potentiel **radon** des formations géologiques par commune qui met en évidence la présence de radon sur le Pays du Haut-Doubs. Par ailleurs, les **mouvements de terrain, le risque minier et le risque sismique**, de même que le risque lié aux **avalanches** pour la commune de Jougne, doivent être appréhendés dans les choix d'urbanisation.

Le changement climatique peut augmenter le risque inondation, le risque incendie et celui lié au retrait-gonflement des argiles. Il s'agit de bien penser à une urbanisation anticipant les risques qui vont évoluer au regard du changement climatique.

Anticiper les risques technologiques.

Le projet de nouvelle activité industrielle potentiellement génératrice de risques pour la santé humaine, par des potentielles pollutions ou par un accident, doit prendre en compte la proximité des milieux naturels et des activités humaines préexistantes. La **prévention des risques** est nécessaire concernant le transport de matières dangereuses (gaz) et le réseau de transport électrique.

Distancer le bruit et les polluants

Les lieux exposés aux nuisances sonores doivent prendre en compte les préconisations énoncées. Le bruit est essentiellement présent le long des grands axes routiers (RN 57/E 23, RD9, RD72, RD74, RD130, RD471, RD472, RD437). De ce fait, **certains équipements** (crèches, écoles, établissements de santé, ...) sont à **éloigner des zones de bruit**. Concernant l'urbanisation à vocation d'habitat, les nuisances sonores doivent être un facteur à prendre en compte dans les choix de localisation pour bénéficier d'un cadre de vie agréable.

De plus, il est recherché une **non dégradation de la situation actuelle** malgré un accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités en diversifiant les modes de transport et en diminuant les déplacements.

La bonne localisation des équipements (activité sportive, école...) loin des infrastructures génératrices de pollution (industrie, routes...), le renfort des polarités en offre de services et de commerces pour limiter les déplacements facteurs de pollution, les constructions ou réhabilitations respectueuses de la réglementation énergétique, le maintien d'espaces boisés favorisant la séquestration du carbone, concourent à améliorer la qualité de l'air extérieur.

Ménager les pollutions des cours d'eau et des lacs.

Les dernières sécheresses et l'épisode de disparition de certains entonnoirs-étangs, cours d'eau attestent des risques affectant la santé publique et le maintien de la qualité écologique des écosystèmes.

Le défi indispensable est de **polluer moins** : en améliorant et sécurisant les capacités d'assainissement et en protégeant mieux les captages d'eau potable des pollutions agricoles et industrielles.

3- PENSER GLOBAL EN RESPECTANT LA CAPACITE DES RESSOURCES

3.1. Explorer et préserver les ressources en eau et le sous-sol

Pour répondre aux besoins en eau potable et en matériau du sous-sol au regard du dynamisme résidentiel et économique du territoire, l'ambition est de ménager les ressources existantes et de trouver de nouvelles ressources notamment en eau potable (cf. carte « Les enjeux de la gestion de la ressource en eau »).

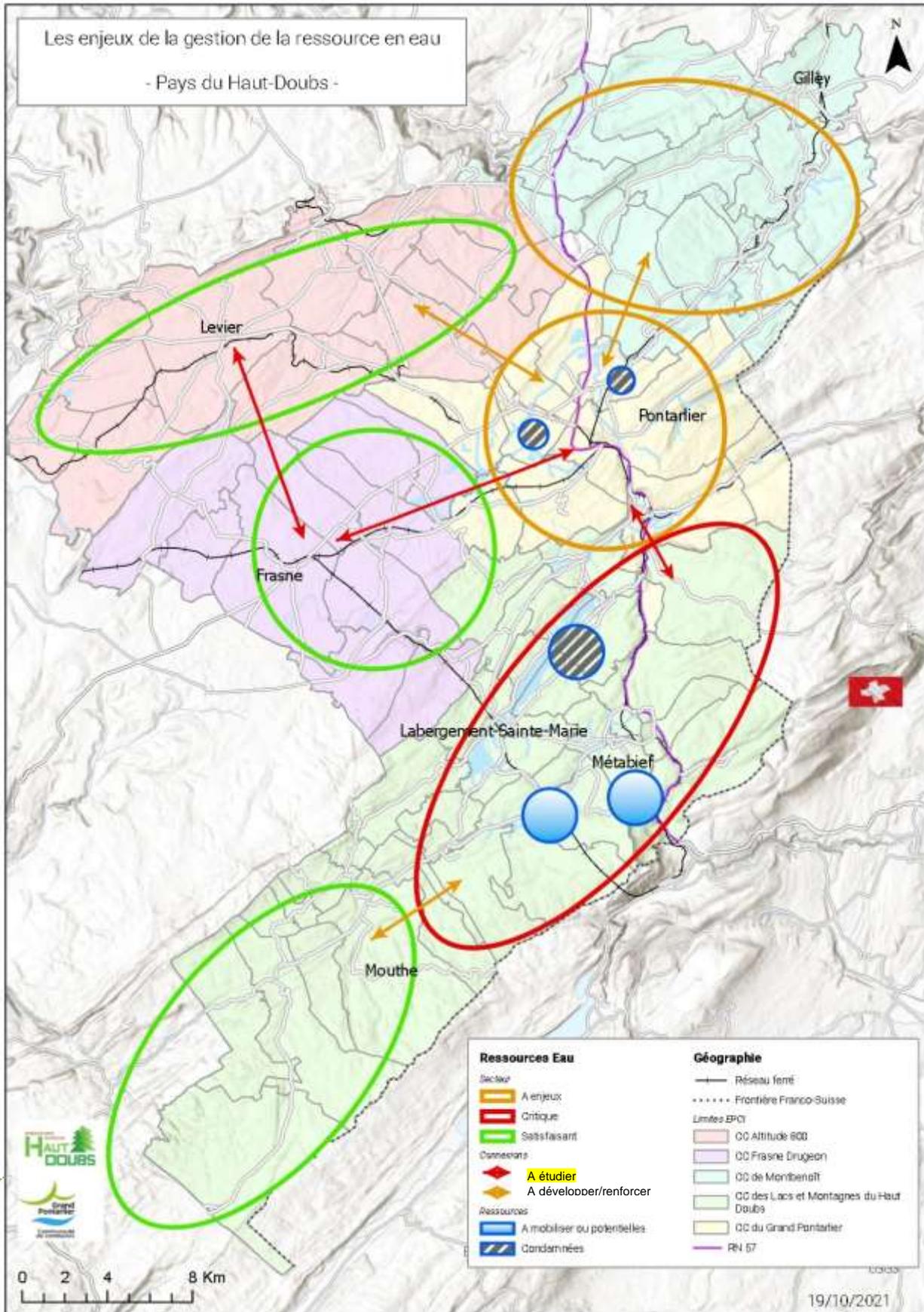
Préserver les ressources en eau pour la retenir

Le développement démographique et économique du Haut-Doubs ne cesse de croître dans un territoire limité. En effet, si les répercussions paysagères sont « acceptables », car compensées par une haute valeur environnementale et un paysage vallonné, l'accès à l'eau devient une problématique accentuée par les aléas météorologiques de ces dernières années et le changement climatique.

Si la préservation des ressources existantes est plus que jamais nécessaire, la recherche de nouvelles ressources est également essentielle. Protéger les réserves connues (Zone de Protection des puits, sources, captage) et potentielles (ressources stratégiques majeures en milieu karstique) est donc primordial de même que la réhabilitation des zones humides qui produira indirectement des réserves pérennes sur le Pays. La récupération des eaux pluviales pour des besoins domestiques et économiques est également encouragée.

Les enjeux de la gestion de la ressource en eau

- Pays du Haut-Doubs -



Ressources Eau	Géographie
Secteur	— Réseau fermé
A enjeux Frontière Franco-Suisse
Critique	Limites EPCI
Sais-faisant	CC Altitude 600
Connexions	CC Frasne Drugeon
A étudier	CC de Montbenoit
A développer/renforcer	CC des Lacs et Montagnes du Haut Doubs
Ressources	CC du Grand Pontarlier
A mobiliser ou potentielles	RN 57
Gandamnées	

Sources: DREAL BFC 2016 / Communes: IGN 60 TOPO 2017 / Suisse: Swiss Topo 2020 / Ressources Eau: Pays du Haut-Doubs 2021



Conditionner l'urbanisation à la ressource en eau

Pour répondre aux besoins en eau potable des habitants, des activités économiques (et notamment agricoles) mais aussi des équipements publics, **l'urbanisation future devra être conditionnée à la ressource en eau disponible** sur le territoire du Haut-Doubs.

Rechercher puis sécuriser l'approvisionnement qualitatif et quantitatif en eau potable

Un potentiel de **nouvelles ressources en eau** en quantité et en qualité semble possible sur le territoire : sous le Mont d'Or, à Malbuisson, à Montbenoît, etc. Les actions visant à rechercher, sécuriser et pérenniser l'approvisionnement en eau potable d'un point de vue qualitatif et quantitatif sont encouragées notamment pour les ressources karstiques majeures au regard des pollutions. Les actions de **mutualisation et d'interconnexion des réseaux** sont également à poursuivre pour sécuriser la ressource en eau potable, par exemple l'interconnexion de Pontarlier et des Alliés via Les Etraches.

Ménager les ressources du sous-sol et explorer

Fort de ses entreprises de BTP et de production d'éléments de construction béton, les ressources du sous-sol sont un enjeu majeur pour le territoire. L'objectif est de **répondre aux besoins de matériaux tout en ménageant la ressource** notamment par la réutilisation des déchets inertes du BTP et la mise en place d'une filière de recyclage.

Si la consommation d'eau est importante dans le BTP, la recherche de réduction des consommations tout au long de la procédure (de la production de matière, en passant par le chantier, la vie des bâtiments et leur démolition) est une quête nécessaire.

3.2. Conditionner le développement du territoire au regard des capacités de traitements des effluents et des déchets

Organiser l'assainissement

L'accueil possible de nouveaux habitants est intrinsèquement lié aux **capacités d'assainissement du territoire** et notamment à celles des stations de traitements des eaux usées (STEU). L'emplacement d'extension ou de nouvelle STEU est à envisager sur les secteurs ayant développés une urbanisation importante (*et/ou proches de la frontière -en particulier-*) mais également sur des secteurs où les capacités d'assainissement du territoire sont insuffisantes.

L'urbanisation du pays, avec un nombre important d'écarts, n'est pas compatible avec un raccordement systématique au réseau d'assainissement collectif. Le contrôle de la qualité des systèmes d'assainissement autonome en est l'unique garantie.

Réduire et valoriser les déchets

Afin de répondre aux attentes de valorisation des déchets et aux démarches engagées par Préval, l'emplacement possible des recycleries, déchèteries, extension de centre de valorisation... est à envisager. Il est essentiel de **permettre une nouvelle vie aux accessoires**, objets, vêtements, de réduire les déchets à la source et de promouvoir le compostage.

Ainsi, les projets d'urbanisation (habitat, activités, équipements) seront pensés pour prendre en compte les emplacements nécessaires pour effectuer le tri sélectif.

Dépolluer et désimperméabiliser

Afin de préparer l'avenir, certaines **dépollutions** de sol sont essentielles. La capacité de résilience de la nature, les aptitudes de dépollutions de certains végétaux, la **désimperméabilisation** de sols permettront de remettre en état des espaces à ce jour sous- utilisés ou menacés.

3.3. Inciter à une démarche coût global

Afin d'envisager les impacts sociétaux, environnementaux et économiques à long terme de tout aménagement et/ou construction, le **réflexe « coût global »** (frais d'étude, de foncier, d'impact (sociologiques-environnementaux-économiques) de réalisation-construction, d'entretien-maintenance, de modification-évolution et éventuellement de démolition, voire de remise en état des sols) est à mettre en place.

Proposer une démarche globale

En phase d'opportunité ou de faisabilité, une démarche d'analyse en « coût global » pour les opérations d'urbanisme et/ou d'aménagement structurantes, d'espaces publics des communautés de communes, est à envisager afin de réduire les positionnements trop rapides, au détriment des données à longs termes souvent occultées. De plus, cette démarche permet de **mesurer les impacts des projets** et de se positionner dans la démarche : éviter-réduire-compenser.

Faire avec l'existant

Dans cet esprit d'analyse et de démarche globale, préalablement à tout projet neuf (aménagement et construction), le **potentiel de réhabilitation, rénovation, réutilisation, extension de bâti existant, densification... doit être prioritaire**. Le foncier viabilisé, les réseaux existants, les constructions existantes, les matériaux locaux doivent être mis en avant.

AXE II >

MOBILISER L'ENERGIE DU TERRITOIRE POUR GARANTIR SON ATTRACTIVITE

1- ORGANISER LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Le dynamisme du pays du Haut-Doubs se doit d'être organisé. Dans une recherche de complémentarité économique entre la Suisse voisine et les territoires limitrophes voisins, en tenant compte des projections démographiques et économiques, le territoire s'organise pour **être en capacité d'accueillir 15 000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans soit 750 habitants supplémentaires par an.**

Dans cette perspective, l'objectif est de conforter le pôle-centre mais également les autres polarités du territoire, tout en répartissant harmonieusement l'accueil de nouveaux habitants sur les cinq intercommunalités.

Il est nécessaire d'assurer équilibre-cohérence-anticipation dans le projet de répartition des nouveaux habitants.

1.1. Soutenir une attractivité forte en lien avec la Suisse

L'attractivité économique du territoire est basée sur : un besoin de main d'œuvre qualifiée au-delà de la frontière, une forte activité commerciale et une mixité économique atypique (présence de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie, du BTP, de l'administration (hôpital, sous-préfecture...) ou du tourisme).

Se positionner comme « une porte d'entrée » vers la Suisse

Dans 20 ans, au-delà de la proximité géographique de la Suisse, le pays du Haut-Doubs sera considéré comme une « **porte d'entrée** » **franco-suisse** en prévoyant des services et équipements adaptés. Ainsi, habiter dans le pays sera un véritable atout avec des équipements, aménagements et services répondant aux attentes des jeunes actifs.

Accompagner la transformation des actes d'achats

La zone de chalandise des commerces du pôle-centre Pontarlier-Doubs recouvre la totalité du périmètre du Haut-Doubs et rayonne au-delà de la frontière notamment sur les franges de Lausanne à Fribourg. De ce fait, les besoins commerciaux de la population sont, de manière générale, satisfaits grâce à un taux d'équipement élevé supérieur à la moyenne nationale. L'attractivité du commerce fonctionne grâce essentiellement aux prix inférieurs des produits alimentaires français comparés à ceux pratiqués en Suisse.

Il s'agit ici d'asseoir une **offre commerciale diversifiée et non tournée sur la seule clientèle Suisse**, mais aussi sur les attentes nouvelles des consommateurs du Haut-Doubs : vente de produits de grande qualité, artisanat local d'exception, réseaux de distributions d'achats de seconde main, valorisation de la réparation, livraison à domicile, mise en place de plateformes d'échanges de marchandises,

Afin de favoriser les synergies, il convient d'acter la concentration des très grandes enseignes de commerces dont l'acte d'achat est occasionnel ou exceptionnel dans le pôle-centre et **d'organiser les futures implantations commerciales en cohérence avec l'armature spatiale du territoire**. Les fruitières et plus particulièrement leurs magasins de vente gagneraient à prendre une place similaire aux anciens commerces de proximité, c'est-à-dire au centre des communes. Ainsi, l'accessibilité routière ne doit pas être le principal facteur de son implantation.

Inventer un territoire d'expérimentation franco-suisse.

L'économie mérite d'être relocalisée au sein d'un territoire d'emplois. La valeur ajoutée du travail des actifs du Haut-Doubs a certes moins de retombées financières au niveau locales mais impacte fortement certaines facettes de l'activité du territoire (école, vie associative, ...) et doit être réintégrée sur le territoire en limitant l'effet d'éviction des ménages obligés de résider en dehors. Le jura franco-suisse doit étudier un **nouvel équilibre économique** afin de permettre un **principe gagnant-gagnant**. L'enjeu pour le Haut-Doubs est autant de consolider les liens avec l'économie suisse (observation, mobilité, logement, foncier) que de pouvoir asseoir une économie présentielle en relais (services, commerces, BTP...) ou en autonomie. A travers la diversité des typologies d'actifs, c'est l'équilibre qui doit être recherché.

1.2. Rendre les mobilités fluides avec les territoires voisins

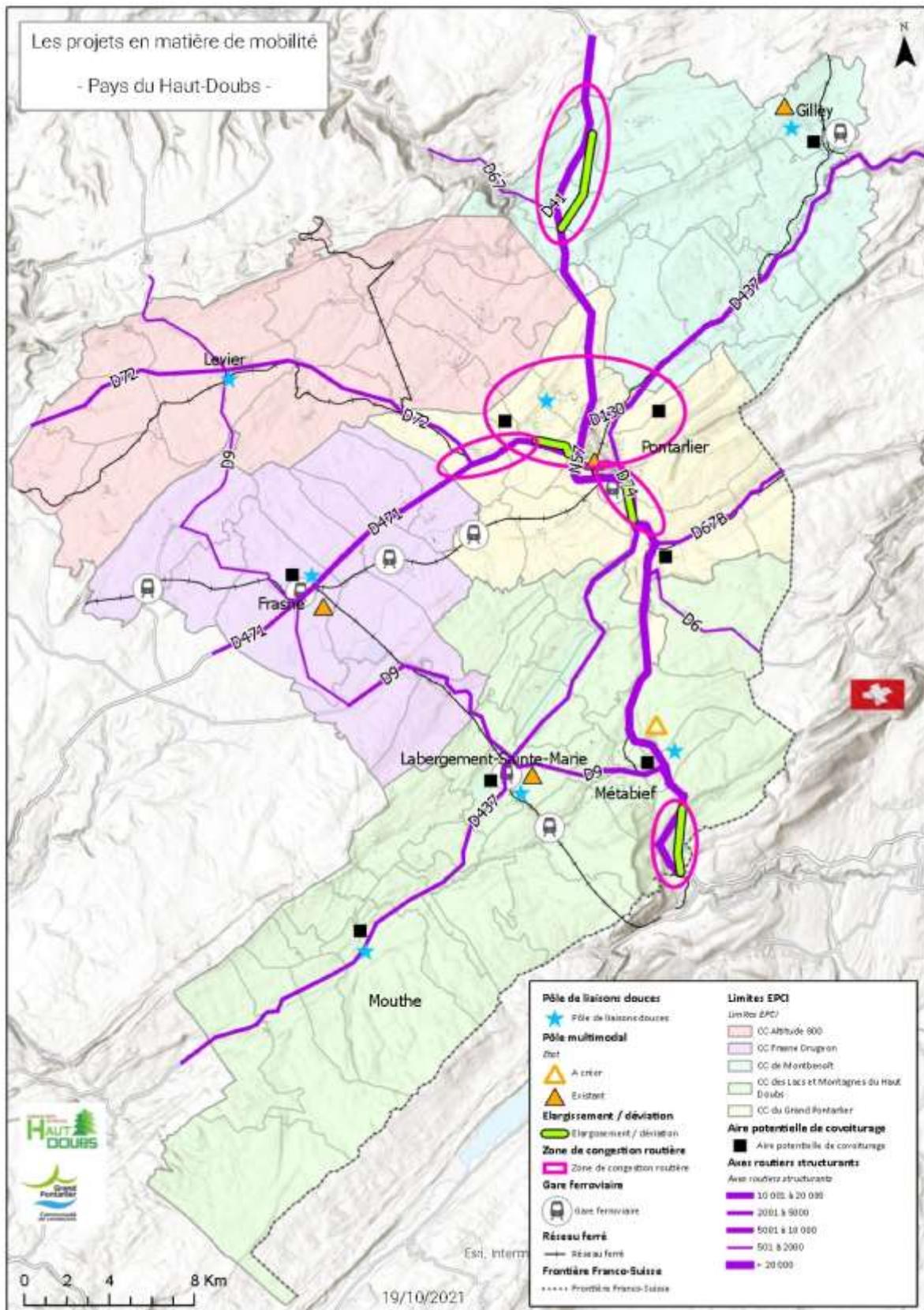
La géographie vallonnée du pays, son climat et son altitude, la localisation de l'emploi de l'autre côté de la frontière et la motorisation croissante des ménages a contribué à une diffusion de l'urbanisation rendant la voiture quasiment incontournable pour la majorité des déplacements longs. Si sa place ne peut être remise totalement en cause, il est nécessaire d'**assurer une fluidité des trafics et de diversifier les modes de transport** (cf. carte « Les projets en matière de mobilité ») pour concourir à la diminution de l'impact environnemental (air, climat, pollution atmosphérique, fragmentation éco paysagère, bruit, etc...). Ce travail doit s'inscrire dans une cohérence territoriale (pôle métropolitain, parc du Haut-Jura, Suisse...).

Fluidifier la RN 57 E23 et les principales routes départementales

La fluidité de la RN 57-E23 et des principaux axes routiers départementaux (RD 72, RD 437, ...) est essentielle en particulier sur les passages délicats qui sont : la frontière, la Cluse et Pontarlier. Elle passe par une **limitation du trafic** (possible grâce à la généralisation du co-voiturage) ; par d'autres modes de transport (ferré...) et par **l'amélioration des infrastructures** (projet de travaux d'élargissement, de carrefour giratoire...) et en particulier des accès.

Cela nécessite de prévoir :

- les réserves foncières potentielles pour élargir la voirie (La Main - La Vrigne) et/ou la sécuriser (passage piéton : Pontarlier - Houtaud / Jougne / La Cluse, accessibilité vélo sur le tronçon entre Pontarlier et les lacs) ;
- les aménagements nécessaires à la fluidité du trafic (carrefour giratoire, entrée de ville-village, traversée...).



Plébisciter le transport collectif et l'inter mobilité

Dans un souci d'équité sociale, liée à la vulnérabilité énergétique des ménages, à un accès pour tous à la mobilité, ou encore pour diminuer les gaz à effet de serre, ... **s'appuyer sur les axes ferroviaires, la gare TGV de Frasne et les bus régionaux** est acté.

Afin de réduire les déplacements automobiles et d'intensifier les usages sur les voies ferrées, il s'agit de :

- améliorer l'accessibilité – routière, piétonne, cyclable - par la mise en valeur de leurs abords (aménagement des espaces publics, stationnement, cheminements d'accès...);
- valoriser le foncier disponible pour créer de l'habitat, de l'activité, des équipements ;
- inciter à l'inter modalité (parking de co-voiturage, stationnement cycle sécurisé...);
- organiser le rabattement ;
- développer le transport FRET ;
- organiser les petites livraisons du quotidien.

Accompagner le développement de l'électromobilité

Afin de permettre le développement de l'électromobilité sur le territoire et de mobiliser d'autres ressources pour se déplacer en voiture., des bornes de recharge pour les voitures électriques mais aussi les bornes biogaz (bioGNV) sont implantées sur le territoire notamment dans les lieux les plus stratégiques (pôle multimodal, gare ou halte ferroviaire, zones d'activité économique, ...).

Promouvoir le co-voiturage dans les déplacements longs

A l'heure de la société du partage, la place de la voiture dans les habitations est une vraie question. D'ici 20 ans, la voiture partagée louée sera peut-être le modèle. L'aménagement de structure de location adaptée est à étudier, les **espaces de stationnement favorisant le covoiturage sont à encourager**.

Avec la 4^e tranche de l'action covoiturage, le Pays a amorcé l'accompagnement des déplacements domicile - travail et l'organisation de parking relais. Afin de limiter la consommation foncière dédiée aux espaces de stationnement, la recherche d'optimisation via des parkings silos est à envisager.

1.3. Accompagner les besoins des habitants notamment en matière d'habitat

Dans la perspective de préparer le territoire à l'accueil de **15 000 nouveaux habitants** sur le Haut-Doubs d'ici 20 ans, les besoins en logements sont estimés à **9 700 logements** pour les 20 années à venir soit près de 500 logements par an afin de répondre à :

- à l'accueil de nouveaux ménages ;
- à la diminution de la taille des ménages ;
- au non logement (ménages hébergés chez des tiers, dans un CADA dans un centre d'hébergement).

Dans un contexte de pression foncière et de coût de l'immobilier élevé dû à la présence de frontaliers au pouvoir d'achat conséquent, il est nécessaire (voir essentiel) de proposer notamment une offre de logements abordables et d'assurer une mixité résidentielle afin d'offrir un logement aux actifs travaillant sur le territoire du Haut-Doubs mais ne pouvant pas s'y loger.

Proposer une offre de logement abordable

Afin de répondre aux personnes au pouvoir d'achat plus réduit [en comparaison à un travailleur Suisse (34% des actifs)], des solutions innovantes : bail emphytéotique - prêt relai, chantier expérimental... doivent être mises en place afin d'éviter la fuite des ouvriers et employés du territoire. Cet **accès au logement pour tous**, passe par la nécessité d'imposer sur l'ensemble des communes du territoire le **respect de la mixité sociale** dans les réalisations entre les logements en acquisition libre, en accession aidée, en locatif et locatif social. Le logement à loyer modéré (accessible à 70% des Français) doit être présent dans toutes les communes du Pays du Haut-Doubs.

Assurer une mixité résidentielle

L'offre sociale devra être développée de manière équilibrée, afin de prévenir la concentration de ménages pouvant présenter des signes de fragilités, et ainsi conduire à la stigmatisation d'un immeuble ou d'un quartier. La priorité est à une **mixité, dans chaque projet**, de plusieurs habitations que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation. De plus, les mutations sociales (cohabitation tardive, séparation, mobilité professionnelle, vieillissement ...) et intergénérationnelle nécessitent de diversifier l'offre résidentielle. Offrir une variété de logements en termes de taille, de prestations donc de prix, de statut d'occupation, de formes d'habitat est une garantie du développement de la mixité sociale et générationnelle.

Ainsi, prévenir l'isolement des personnes âgées en encourageant la mixité intergénérationnelle concourra à la réalisation de l'objectif d'une production de logements adaptés pour les populations vieillissantes.

Réinvestir le parc existant

Le parc de logements vacants, faute de mise aux normes, doit être requalifié - réhabilité afin de limiter la consommation d'espace. Les fermes à demi-occupées, faute d'investissement ou d'intérêt à louer, doivent être réhabilitées.

Les **logements vacants à réhabiliter** sont peu nombreux (6,7 % en 2015) et très inégalement répartis, mais, ils se doivent d'être investigués, de même que les locaux vacants et les espaces bâtis en friche.

Il convient également de prendre en considération les **mutations du parc touristique** (anciens hôtels, colonies de vacances, résidences secondaires) vers des résidences principales.

Ainsi on peut estimer qu'entre 2500 à 3500 logements peuvent être trouvés dans du parc existant à reconvertir.

2 - CONFORTER LES ACTIVITES DU PAYS :

Le Pays du Haut Doubs se caractérise par des activités :

- **agro-alimentaires**, avec la présence de Nestlé, des charcuteries et des fromageries ;
- **industrielles**, avec les groupes internationaux Schrader, Armstrong... et des entreprises de micromécanique à la pointe des nouvelles technologies ;
- **commerciales**, avec une zone de chalandise équivalente à une ville de 150 000 habitants ;
- **du BTP**, avec une présence boostée par le pouvoir d'achat des ménages, une pression foncière et la présence de carrières ;
- **de santé**, avec un hôpital sur divers sites, une clinique, des maisons de retraites, des EPHAD, des maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- **d'enseignement**, avec des lycées, des collèges et des écoles ;
- **administratives**, avec notamment une sous-préfecture...

L'objectif est de mettre en avant et de soutenir les secteurs d'activités en créant les conditions du maintien, voire du développement. L'emploi doit être possible partout, l'économie présentielle, non délocalisable est présente dans chaque entité en fonction du projet et de l'identité des lieux.

2.1. Accompagner la présence industrielle, commerciale et artisanale en se basant sur le local et l'économie présentielle

Encourager l'agroalimentaire local

Les produits AOP et autres productions locales contribuent à l'économie du territoire. Ainsi, le **développement des circuits-courts** est à encourager en permettant aux agriculteurs de créer des points de vente directe et des unités de transformation.

Concernant les coopératives fromagères, modèles économiques traditionnels, leur développement ou leur évolution vers un autre mode de coopérative économique est énoncé.

Soutenir l'industrie

L'industrie est une chance qu'il convient d'accompagner et de pérenniser. Les entreprises existantes sont porteuses d'innovations à soutenir. Les adaptations techniques nécessaires à leur fonctionnement sur site doivent être facilitées pour **permettre des améliorations liées à la recherche et à la qualité environnementale du site** (gestion des eaux pluviales, déchets, rejets des eaux usées, consommation d'eau, non imperméabilisation, ...).

Accompagner la transformation des modes de consommation

L'usage du numérique vient questionner les modes de consommation de demain à travers le e-commerce et il est nécessaire dans le SCoT **d'anticiper les évolutions du commerce et de l'artisanat** qui pourraient occasionner de futures friches commerciales.

Par ailleurs, le développement des drives et plus spécifiquement des distributeurs automatiques (pain, pizza, fromage, légume, ...) permet de répondre à des services à la population manquants sur le territoire. Leur implantation est donc à encadrer.

Valoriser l'artisanat et le BTP

Le savoir-faire artisanal est une valeur sûre qui permet une économie présente forte. Afin de participer à la mise en œuvre de produits locaux, notamment dans le BTP, il est nécessaire de **maintenir la présence de carrières tout en préservant l'environnement**. Le BTP local assure la mise en œuvre d'un grand nombre d'habitations et, à ce titre, participe indirectement à la construction du cadre de vie.

2.2. Conforter l'activité agricole et l'activité économique de la forêt

Riche d'une économie rurale boostée par les filières :

- sylvicole, avec la présence de bucherons, scieries, entreprises de seconde transformation et des constructeurs bois reconnus à l'international et la reconnaissance en appellation d'origine contrôlée (AOC) du Bois du Jura ;
- agricole portée par les AOP Comté, Morbier, Mont d'Or mais aussi par la fabrication de la saucisse de Morteau.

Encourager la filière bois

Sur le Pays du Haut-Doubs, la forêt a un rôle multifonctionnel (économique, environnemental et social). La **conciliation des usages nécessite de les réguler** puisque la filière bois est particulièrement fragile et mérite une attention particulière.

La diversité (buches, plaquettes, buchettes, copeaux...) des possibles produits énergétiques et l'exploitation économique de la forêt passe par :

- une accessibilité de la ressource ;
- des équipements et aménagements nécessaires (chemin d'accès, plateformes de stockage ...) ;
- une limitation de l'urbanisation à proximité des lisières afin de garantir la sécurité nécessaire ;
- une valorisation du bois local dans les constructions locales en particulier dans les investissements publics.

Préserver l'agriculture de la pression foncière

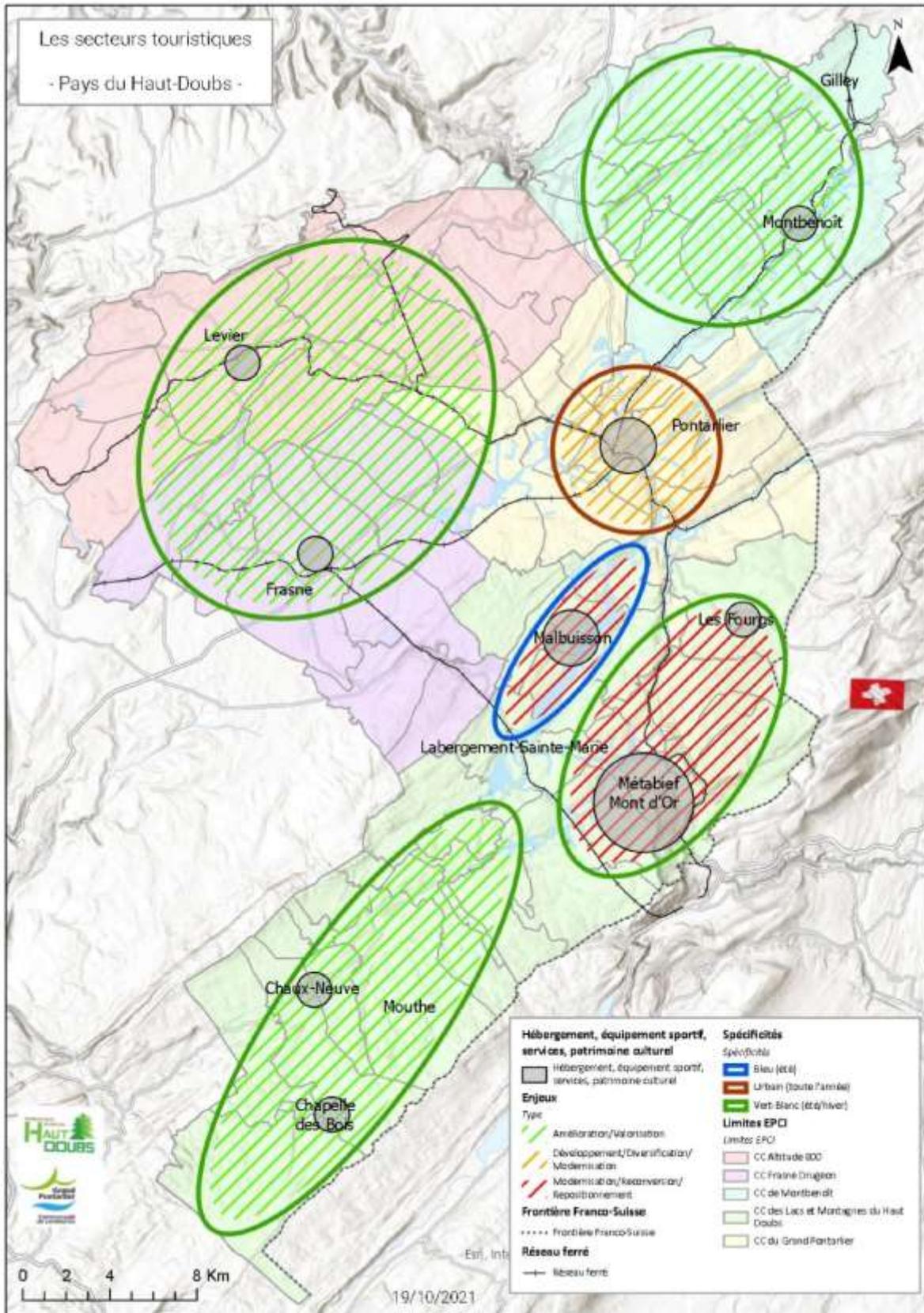
Pour pérenniser la ressource, il convient de **limiter l'urbanisation des espaces agricoles**. Les terres agricoles, de bonne valeur agronomique, biologique, paysagère ou stratégique, indispensables au fonctionnement des exploitations, doivent être préservées. De même, les **conditions d'exploitations satisfaisantes** (accès, aménagements, proximité ...) doivent être maintenues.

L'agriculture déjà respectueuse de l'environnement, de l'économie, des hommes et du territoire (haies, murets, affleurement rocheux...) doit être encouragée. Afin de favoriser les circuits courts et l'autoconsommation, le maraichage et le jardinage notamment dans les zones péri-urbaines doivent être rendus possibles. De plus, la **diversification de l'activité agricole** nécessite une attention particulière à l'heure du changement climatique.

Garantir la mixité économique

Riche de ses diverses filières économiques, le SCoT encourage le possible ré-accueil d'activités économiques (en particulier des artisans) au sein des zones résidentielles pour une **mixité de fonctions**, tout en prenant en compte les risques induits (bruits, circulations...).

2.3. Redéfinir la filière tourisme



Tournée historiquement vers les activités neige en hiver et loisirs eau-nature en été, l'activité tourisme-loisirs est fragilisée et fait face à de nouveaux enjeux : stagnation des marchés, mutation de la demande, évolutions technologiques, changement climatique, ... qui impliqueront l'affirmation d'un nouveau positionnement de l'offre du Haut-Doubs autour de ses points forts : patrimoine, culture, activités douces, ... (cf. Carte « Les secteurs touristiques »)

S'appuyer sur les aménités existantes

Le paysage est un support privilégié pour identifier une destination. Ainsi, les **atouts naturels** (Sources de la Loue et du Doubs, PNR du Haut-Jura, PNR du Doubs Horloger, tourbières, alpages...), **patrimoniaux** (Fort et Château de Joux, musée de Pontarlier, ...) et les **parcours de découverte du pays** (randonnée pédestre et VTT, Grande Traversée du Jura (GTJ)) sont des atouts qui nécessitent d'être valorisés. Dans ce sens, un travail est à mener sur la qualité des paysages aux abords des lieux de visites, mais aussi le long du parcours pour s'y rendre.

Diversifier l'offre et inventer des expériences autour de la frontière

De nombreuses expériences (randonnées, rencontres...) sont possibles sur un territoire de moyenne montagne, il convient de les faire partager et découvrir. Dans ce sens, **l'offre touristique et de loisirs est à diversifier** autour de la frontière (circuit de l'Absinthe, circuit des contrebandiers-douaniers), des expériences de découverte (ferme, industries, artisanat ...), de la gastronomie, du patrimoine ordinaire, du patrimoine floristique – faunistique.

Pouvoir accueillir les touristes

Si le touriste a plusieurs visages, son passage est dicté par l'accueil possible qui lui est réservé (dormir, manger, se déplacer, vivre). A l'heure du déplacement raisonné, il convient de **ne pas multiplier les lieux d'accueil mais d'en améliorer l'offre notamment marchande**, afin de permettre à tous une expérience positive et unique. Le pôle centre (Pontarlier-Doubs), les grands sites touristiques du pays et les villages ayant fait un choix d'accueil rural se doivent de prévoir le potentiel pour accueillir des lieux de restauration et d'hébergement tout en ayant une attention particulière à la maîtrise des flux, des capacités de ressource en eau et de capacités d'assainissement en période touristique. A ce titre, l'objectif est d'identifier les besoins en logements touristiques et en aire de camping-car.

3 - CONSTRUIRE L'AVENIR

3.1. Collaborer à un équilibre franco-suisse

Renforcer les coopérations

A travers les cellules d'études et les groupements existants (arc jurassien, agence de développement du Nord Vaudois, observatoire statistique transfrontalier, ...), il est essentiel de poursuivre le travail mené conjointement dans les politiques publiques et de **conforter la coopération Franco-Suisse (ex : aire de proximité du Mont d'Or Chasseron) y compris entre territoires français voisins le long de la frontière suisse.**

Développer de nouvelles synergies

La dynamique de développement du Pays du Haut-Doubs s'inscrit dans un cadre transnational et se doit, pour tirer parti de l'activité de sa voisine, d'élargir le champ de s'arrimer plus fortement à celle-ci. C'est ainsi que s'ouvrent de **nouveaux chantiers de coopérations** : la mobilité (covoiturage, bus, train...), la santé, les productions énergétiques, la ressource en eau, les offres et produits touristiques, la gestion de déchets ... L'intégration thématique franco-suisse et la coproduction de nouvelles politiques est, pour le territoire, le moyen de **mieux maîtriser son destin de zone frontalière**, d'en renforcer les avantages et d'en atténuer les inconvénients tout en tirant parti des opportunités et en anticipant les menaces.

Promouvoir du foncier économique disponible pour les entreprises Suisses

De nombreuses activités industrielles implantées à Pontarlier sont une résultante d'aventure humaine franco-suisse. De tout temps les hommes du territoire ont travaillé de concert de part et d'autre d'une frontière invisible. Le foncier économique est difficilement accessible en Suisse, la main d'œuvre absente, c'est pourquoi, une réelle **politique foncière auprès des industriels suisses** permettra de réduire les trajets et de relocaliser des emplois sur le territoire français. Toutefois, la priorité en matière de foncier économique sera donnée aux espaces aujourd'hui non bâtis ou mutables (réhabilitation de bâtiments) au sein des zones d'activités existantes.

3.2. S'adapter et anticiper le changement climatique

Les évolutions climatiques, déjà fortement vécues sur le territoire, à savoir réchauffement tout au long de l'année et variations des précipitations selon les saisons, impactent déjà fortement les activités et ressources du territoire : activités agricoles et touristiques, ressources forestières et eau. Ces impacts impliquent de **repenser les modes d'aménagement et de configuration de l'activité sur le territoire**.

Penser le confort d'été

Si l'acte de construire était associé à la nécessité de se protéger des rigueurs de l'hiver, les étés chauds confortent la nécessité d'une bonne isolation et d'une ventilation performante selon des **principes du bioclimatisme**. De plus, si les aménagements extérieurs étaient plutôt tournés vers un déneigement facile et une recherche de chaleur, suite aux dernières canicules, les **îlots de fraîcheur** sont aujourd'hui nécessaires dans les aménagements extérieurs.

La précarité énergétique existante sur le secteur, pourrait être doublée par un sentiment d'inconfort d'été. Il est essentiel de **prévenir ainsi la précarité énergétique**.

Expérimenter pour diversifier les essences forestières

Si la valorisation économique de la forêt est plébiscitée, en particulier sur la filière construction, son développement est questionné par les données sanitaires (développement de scolytes et assèchement) qui remettent en cause un équilibre économique d'une filière fragile et avec peu de débouchés locaux malgré le développement du bois énergie et un travail du bois ancré dans les pratiques et les coutumes. La mise en expérimentation de nouvelles essences et de nouvelles techniques permet de compter sur les facultés d'adaptation de la forêt. Cette résilience ne suffit pas à elle seule, le suivi, **l'expérimentation et l'investissement** sont nécessaires.

Anticiper les modifications des produits AOP

L'activité agricole et plus particulièrement les prairies sont également mises à mal par les assèchements occasionnés par les épisodes de sécheresse. Si la résilience est une qualité de la nature, les modifications de climat, laissent à prévoir des **changements qu'il convient d'anticiper, en particulier sur les filières AOP**. La qualité de récolte de fourrage est essentielle pour pérenniser les AOP fromagères du secteur. Des études et des accompagnements, y compris vers une **diversification et/ou une modification des pratiques agricoles** (maraichage, maintien des haies et pré-bois pour l'ombrage des bêtes, ...), sont à mettre en place.

3.3. Encourager la qualité urbaine, énergétique et environnementale

Conserver la qualité des paysages urbains

Le paysage urbain est le garant du cadre de vie local, c'est pourquoi il doit être conservé en réhabilitant le patrimoine rural bâti et en promouvant la qualité architecturale et urbaine auprès des professionnels du domaine. Aussi, la **transformation des formes urbaines** passe par une **appropriation des formes, matières et volumes architecturaux contemporains** qui nécessitent un travail, un résultat et des mises en œuvre de qualité. A l'heure du réchauffement climatique, conscient de la perte de biodiversité et clairvoyant sur la place du confort des usagers, il est fondamental **d'allier qualité, énergie et environnement**.

Améliorer la qualité des espaces économiques et commerciaux

A ce jour, les zones d'activités et les zones commerciales sont pour la plupart peu denses, peu accessibles aux piétons et aux vélos, avec une architecture de moindre intérêt intégrant peu la biodiversité.

Comme pour l'habitat, la **qualité des espaces économiques est indispensable** pour donner aux entreprises, à leurs salariés, à leurs partenaires, un environnement de travail productif et compétitif. Cela participera (en particulier le long de la RN 57-E23) à harmoniser l'attractivité économique et la qualité de l'image du territoire.

Pour cela, il est nécessaire d'intégrer et combiner plusieurs aspects lors de l'aménagement des espaces économiques et commerciaux :

- des logiques environnementales (infiltration des eaux de pluie, confort d'été, qualité de l'air, performance énergétique, bilan carbone) ;
- un enjeu de visibilité pour les entreprises (plébiscitant la qualité à travers des parkings mutualisés, des espaces paysagers, des voiries sécurisées pour les piétons et les vélos...) ;
- une gestion économe des sols (bâtiments à plusieurs étages, stationnement à étage, réutilisation de locaux inoccupés, densification des zones d'activité existantes).

L'offre « foncière économique et commerciale » doit également répondre à :

- une mutation du tissu économique ;
- une possible résorption des friches et des délaissés urbains à venir ;
- une évolution du tissu économique affecté par des délocalisations et des changements de comportements et de mode de consommation...

AXE III >

ASSEOIR LES CENTRALITES ET LE MAILLAGE DU TERRITOIRE

L'équilibre du maillage territorial et l'affirmation du rôle des centralités est à affirmer pour répondre à une situation d'être en capacité d'accueillir de 15 000 nouveaux habitants, la création d'activités économiques et l'implantation de nouveaux équipements sur le territoire. Afin de permettre un équilibre au sein de chaque intercommunalité, il convient de penser à un équilibre dans les accueils qui ne peuvent pas être mono-orientés. Il n'est plus question de plébisciter « le village dortoir », mais de réfléchir à un équilibre territorial où chaque entité propose emploi, habitat et services à son échelle, en fonction de son projet et de son identité.

L'armature territoriale est constituée d'un ensemble de communes interdépendantes où les services nécessaires aux usagers et aux activités économiques peuvent être accessibles dans des temps de parcours limités. Ainsi, les trajets habitat-services-emplois doivent être optimisés par une répartition juste et équitable des services sur le territoire en assurant un rôle pour chaque commune. L'armature se décline en 4 catégories (cf. carte « L'armature territoriale ») selon le niveau d'offres en services, équipements et commerces :

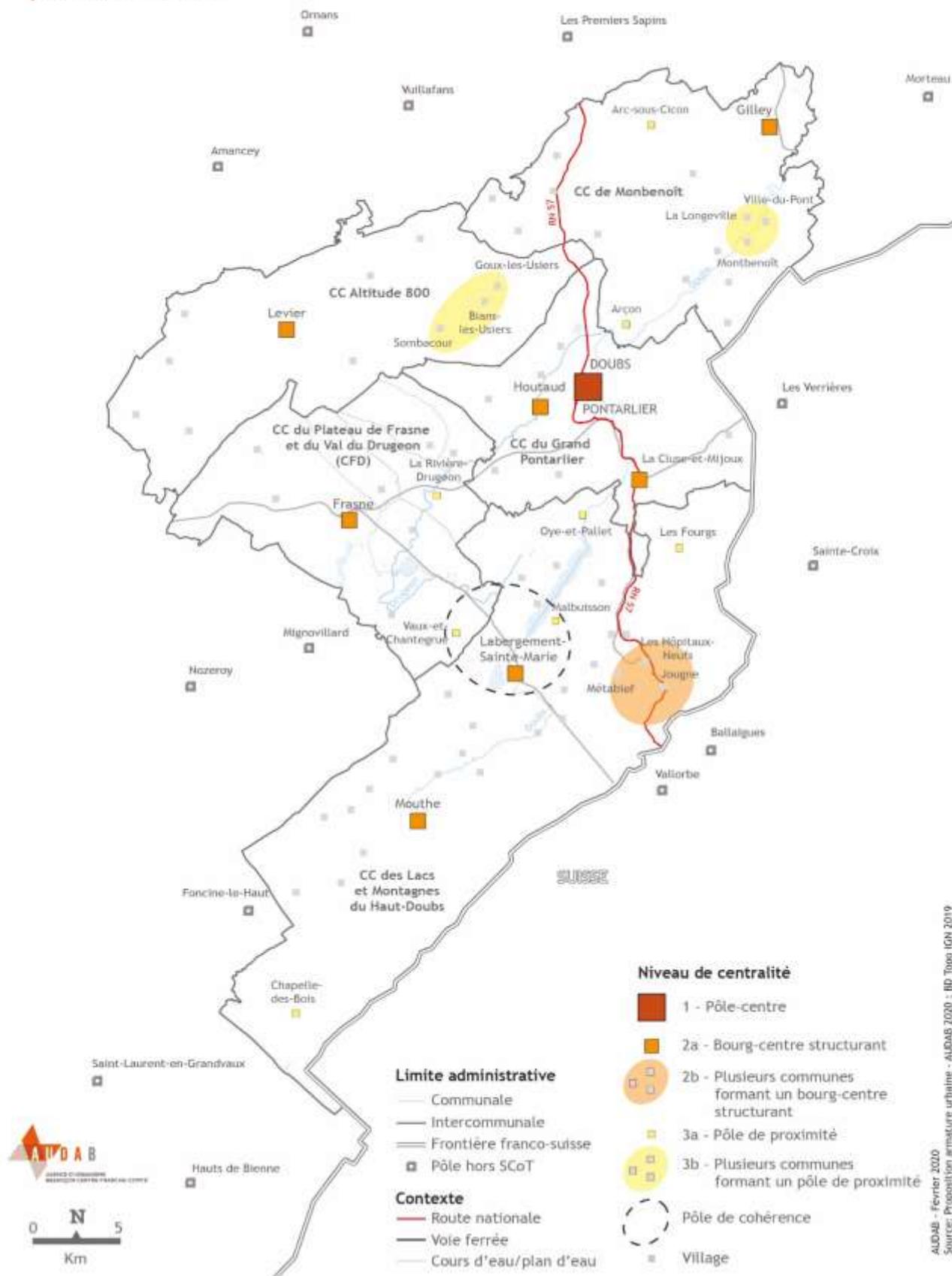
- Le **pôle centre** : Pontarlier-Doubs ;
- Les **8 bourgs-centres structurants ou pôle d'appui (en proximité du pôle centre)** : Houtaud, La Cluse-et-Mijoux, Levier, Frasné, Labergement-Sainte-Marie, Mouthe, Gilley, Métabief/Les Hôpitaux-Neufs/Jougne ;
- Les **10 pôles de proximité** : Les Fourgs, Oye-et-Pallet, Malbuisson, Chapelle-des-Bois, Goux-les-Usiers/Sombacour/Bians-les-Usiers, La Longeville/Montbenoît/Ville-du-Pont, Arc-sous-Cicon, Arçon, La Rivière-Drugeon, Vaux-et-Chantegrue ;
- Les **53 villages**.

Le bourg-centre structurant de Labergement-Sainte-Marie et les pôles de proximité de Malbuisson et de Vaux-et-Chantegrue ont un destin lié. Ces trois communes constituent un pôle de cohérence.

Cette armature renforce le rôle des communes qui concentrent un certain nombre d'équipements, services et commerces de proximité (école, boulangerie...), intermédiaires (collège, supermarché...) et supérieurs (lycée, hypermarché, ...).

SCoT du Pays du Haut Doubs

Armature territoriale



AUDAB - Février 2020
 Source: Proposition armature urbaine - AUDAB 2020 ; BD Topo IGN 2019

1 - POSITIONNER PONTARLIER-DOUBS COMME POLE-CENTRE

1.1. Conforter son rayonnement

Identifiée comme pôle-centre, la conurbation **Pontarlier-Doubs est vouée à accueillir les éléments de rayonnement du Pays** de manière à limiter les déplacements notamment vers l'agglomération bisontine et la Suisse voisine.

Consolider la présence d'équipements structurants

Le pôle centre se doit de pérenniser le centre hospitalier de Pontarlier, la clinique privée et les services associés **en rendant le territoire attractif pour les professionnels de santé** tout en renforçant les liens avec les autres structures du secteur sanitaire et social (Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, EPHAD, CCAS/CIAS, Centre médicaux-sociaux...).

Le pôle-centre se doit de **proposer une offre complémentaire** au musée, aux théâtres (Bernard Blier et du Lavoir), au cinéma, à l'espace René Pourny (accueillant des événements spécifiques tels que la haute foire), au complexe sportif combinant plusieurs terrains de sport... A ce titre, **les projets de médiathèque, de centre nautique, de base kayak**, mais aussi concernant **l'aérodrome** (mécanique aéronautique, projet associatif) sont essentiels pour maintenir un rayonnement culturel et sportif.

Ainsi, toute implantation d'équipement doit être localisée en fonction de sa desserte multimodale existante ou future.

Permettre l'accueil de nouvelles activités économiques

L'attractivité économique du pôle centre passe par :

- la **complémentarité des commerces entre le centre-ville de Pontarlier et les zones des Grands Planchants** à Pontarlier et **des Sauges** à Doubs ;
- la densification des zones d'activité économique existantes notamment par la **réhabilitation et l'occupation de bâtiments vacants** ;
- **l'optimisation du parc d'activité des Gravilliers** en proposant une offre foncière disponible d'intérêt.

Asseoir le pôle multimodal

Organisé autour des gares de Pontarlier et de Frasne, à proximité des activités économiques et des équipements structurants, générateurs de déplacements, le pôle d'échanges multimodal joue un rôle structurant pour le Pays du Haut-Doubs en matière d'accessibilité. Il se voit renforcé par des **aménagement favorisant la multimodalité** (stationnement, bornes électriques, abris vélo, cheminement doux...) et son accès facile via la RN57/E23.

Par ailleurs, la voie douce qui relie la gare de Pontarlier au centre de Doubs est à considérer comme une colonne vertébrale du pôle centre.

1.2. Permettre une démographie positive

L'inversion de la tendance démographique du pôle centre qui, à ce jour, perd des habitants (1200 habitants entre 2007 et 2017) passe par la diversification et la densification de l'offre de logements.

Multiplier et diversifier l'offre de logements du pôle-centre

Avec **2500 logements sur le pôle-centre**, le nombre de logements à produire est envisagé de manière à rééquilibrer l'offre de logements à l'échelle du Pays afin d'asseoir Pontarlier-Doubs comme la capitale du Haut-Doubs.

Les logements à produire au sein des communes de Pontarlier et Doubs proposent une **mixité typologique** (maison - maison de ville - appartement...) **et sociale** (logements sociaux, logements conventionnés privés, logements communaux) afin de répondre aux attentes de la société et d'offrir un logement pour tous sur le territoire.

Densifier les constructions du pôle centre

La **ville envisage de se construire sur elle-même**. A ce titre, la démarche « BIMBY (Build in My BackYard) » est plébiscitée en particulier sur les zones pavillonnaires. La dynamique de **densification en dent creuse**, déjà amorcée sur le pôle centre, est à poursuivre de même que la **remobilisation de bâti existant** qu'il soit occupé (changement d'usage) ou non (réhabilitation, remise sur le marché de locaux ou logements vacants).

Plébisciter le confort du pôle-centre

A proximité du Doubs (rivière), avec une vue sur les montagnes du Larmont et Laveron, doté d'une architecture de pierre calcaire jaune d'exception et de nombreux bâtiments classés, agrémenté de jardins et de parcs, le **pôle centre mérite une attention particulière d'un point de vue patrimonial et paysager**.

De plus, Pontarlier a une « responsabilité » paysagère, patrimoniale et environnementale du fait de sa position de « **ville porte** » du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura.

1.3. Imaginer le rôle de catalyseur du pôle centre

Expérimenter demain

La présence de **tiers lieux**, d'**associations collaboratives**, de **plateforme d'achat expérimental...** permet d'inventer le travail et les relations sociales et économiques de demain. Permettre à ces expériences de vivre est source d'enrichissement et d'attractivité pour Pontarlier.

Donner la possibilité de la mixité fonctionnelle

Le découpage réglementaire issu de l'urbanisme de zone est à remettre en cause afin d'expérimenter la mixité des fonctions sur certains secteurs. La culture du télétravail, les micro-entreprises et l'essor de l'artisanat d'art méritent que **certaines activités économiques sans grandes nuisances puissent être réalisées** (plus particulièrement) au sein du pôle centre (plus enclin à une mixité) dans un **contexte d'habitat résidentiel**.

Faciliter la présence de l'emploi et des groupes

Pontarlier-Doubs est un pôle d'emploi qui mérite d'être pérennisé. L'écoute attentive des besoins et des attentes des activités présentes sur le pôle centre, comme Armstrong, Nestlé, Schrader, Jura Filtration... doivent **permettre aux groupes industriels de rester et se développer**.

2 - RENFORCER LES POLES EXISTANTS POUR UN TERRITOIRE RURAL DYNAMIQUE

2.1. Offrir une alternative au pôle centre pour les besoins du quotidien

Proposer des services de proximité

En cohérence avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), les bourgs-centres structurants et les pôles de proximité méritent de pérenniser et augmenter la présence de services, d'équipements et de commerces au regard de l'accroissement démographique afin d'éviter les déplacements vers le pôle-centre de Pontarlier-Doubs pour les besoins quotidiens ou hebdomadaires.

Les bourgs-centres ont vocation à minima à proposer une **offre structurée de santé et des structures non médicalisées** qui accueillent un public spécifique (personnes âgées, personnes handicapées...) pour faciliter leur accessibilité.

Afin de garantir un cadre de vie et les liens sociaux nécessaires au vivre ensemble, chaque commune se doit d'offrir **une offre culturelle, sportive et éducative** (spécifiquement pour les jeunes enfants non scolarisés) **à la hauteur de son projet et à son échelle.**

Les **besoins en équipements sont en cohérence avec l'armature du territoire**, le projet intercommunal et le projet communal. Des équipements peuvent être partagés entre communes afin d'optimiser leur fonctionnement et les dépenses d'entretien et de maintenance. Les lieux flexibles et évolutifs sont plébiscités par rapport à des équipements monofonctionnels et auto centrés.

Réinventer une économie présentielle

La population vieillissante, la valorisation du local et le contexte agricole sont des données propices à une **nouvelle forme d'économie présentielle**. Les formes de ventes alternatives (vente directe, tournées, marché, AMAP...) dans le contexte agricole du Haut-Doubs sont affirmées. De plus, les attentes en matière de services (nettoyage, repassage, animations...) confirment ce développement.

2.2. Organiser l'accueil des habitants entre les bourgs-centres, les pôles de proximité et les villages

Loger le plus grand nombre

Les **conditions d'accueil doivent permettre à tous de vivre de son travail sur le territoire** (ex : pouvoir accéder à un logement à loyer modéré...).

L'accueil de nouveaux habitants doit être corrélé par les moyens nécessaires pour **promouvoir la mixité sociale dans toutes les communes**. En complément à la recherche de densification, l'amélioration et l'adaptation du parc existant sont nécessaires afin de réduire l'empreinte foncière nécessaire à cet accueil.

Equilibrer l'accueil sur les différentes intercommunalités

Les différentes intercommunalités fortes de leurs différences et complémentarités veilleront à répartir les besoins en logement (9 700 logements) selon un principe de 70 % au sein des polarités (6900 logements) et 30% au sein des villages (2 800 logements) :

- Le pôle centre : 2500 logements (125 par an) soit environ 26 % des logements à produire ;
- Les 8 bourgs-centres structurants : 2750 logements (140 par an) soit 28 % des logements à produire ;
- Les 10 pôles de proximité : 1650 logements (env. 80 par an) soit 17 % des logements à produire ;
- Les 53 villages, ayant un rôle résidentiel à jouer, avec un objectif de 2800 logements (140/an) soit 29% des logements à produire.

2. 3. Asseoir le positionnement des pôles existants en matière de commerces, d'artisanat et d'économie

L'abandon de la centralité par la population est en corrélation avec la logique d'implantation des commerces de proximité et de l'offre de service en périphérie proche des surfaces alimentaires implantées le long des axes routiers... Le **rôle des centralités à l'échelle du Haut-Doubs est donc à affirmer.**

Organiser les types d'achats

Le contexte économique ne permet pas le maintien d'un commerce de détail dans chaque commune, c'est pourquoi le **principe de maillage est affirmé** avec des **implantations commerciales structurantes** (supermarché, ...) **en priorité au sein des bourgs-centres et des pôles de proximité.** L'achat hebdomadaire qui implique un déplacement relativement fréquent est incité, au-delà du pôle centre, sur les bourgs-centres structurants et les pôles de proximité. L'achat occasionnel est équilibré sur le territoire entre les bourgs-centres structurants et le pôle centre, quant à l'achat exceptionnel : il est privilégié sur le pôle-centre.

Quant aux **villages**, elles ont vocation à **répondre aux besoins locaux et quotidiens** comme les boulangeries, boucheries ... Concernant les coopératives fromagères et plus particulièrement leur magasin de vente peuvent être implantées dans chaque commune dans la mesure où l'équipement est projeté à proximité du centre et/ou connecté aux équipements et services déjà présents (réseau d'eau, assainissement...) et satisfaisant les besoins (quantité d'eau suffisante disponible sur le réseau, station d'épuration permettant le traitement).

Structurer les ZAE

Les **ZAE structurantes** sont localisées soit **le long de la RN 57 E23, ou d'un axe routier structurant du Haut-Doubs**, au sein du **pôle centre ou d'un bourg-centre** ou à proximité immédiate (en continuité du bâti afin d'éviter le mitage). Elles confortent le développement économique et/ou disposent de l'attractivité du pôle centre.

Les **ZAE d'intérêt supra-communautaire** favorisent les complémentarités entre intercommunalités et sont localisées essentiellement **dans les bourgs-centres et pôles de proximité** par les intercommunalités en concertation avec le Pays ou **le long d'axes routiers structurants (RD72, RD 437, RD471, ...).**

Les **ZAE communales** répondent aux attentes locales des artisans, professions libérales et services de proximité. Elles sont localisées dans certaines communes.

L'ensemble des ZAE existantes est disponible à accueillir de nouvelles activités notamment celles qui ne peuvent être implantées dans le tissu urbanisé, en y privilégiant la densification.

3 - CONSTRUIRE UN RESEAU SOUPLE ET FLUIDE

3.1. Limiter les déplacements internes

La première solution pour limiter l'usage de la voiture de manière individuelle, diminuer les effets négatifs sur la qualité de l'air, réduire les nuisances sonores : c'est **se déplacer moins**. Si le déplacement est dû à une recherche non pourvue sur place, il convient (afin de le limiter) de trouver ce que l'on recherche sur place ou à proximité de son domicile.

Etudier l'impact des déplacements dans les aménagements

Avant de procéder à un choix de localisation d'aménagement, la mobilité et l'accessibilité doivent être réfléchies dans un processus de limitation des déplacements afin d'**anticiper sur les besoins et l'opportunité du positionnement**.

Eviter les déplacements

L'ensemble des **initiatives permettant de repenser, voire éviter les déplacements, est plébiscité** : mettre en place le télétravail dans les entreprises, plébisciter les conférences téléphoniques ou vidéo plutôt que les déplacements, privilégier les produits locaux et les commerces de proximité...

3.2. Développer des complémentarités locales pour se déplacer autrement

La seconde solution pour limiter l'usage de la voiture : c'est **se déplacer autrement** (covoiturage, auto partage, marche, vélo, transport en commun...) sur de courtes distances par l'usage d'infrastructures de transport complémentaires à la voiture. A noter : être souple sur les horaires peut faciliter des déplacements communs.

Promouvoir les itinéraires piétonniers et cyclables

Une **desserte douce et alternative autour des cheminements existants** (route du train, chemins de randonnée...) est à dessiner. Cela permet de proposer une alternative à la voiture sur certains secteurs du Pays et ce, principalement autour du pôle centre.

L'usage des modes doux doit être encouragé pour les déplacements sur de courtes distances, en déployant un réseau d'itinéraires piéton-cycle permettant :

- d'**articuler l'ensemble du territoire** (entre bourgs-centres et pôle centre a minima) ;
- de **développer l'intermodalité** en veillant à bien connecter les gares et les arrêts de transports collectifs ou scolaires.

Ainsi, le **réseau cyclable est à structurer autour d'un itinéraire relevant de l'enjeu du Pays du Haut-Doubs**, ~~la route des Laes~~ et des itinéraires secondaires d'intérêt supra-communaux tels que la réhabilitation de la Voie du Tacot entre Arc-sous-Montenot et Pontarlier garantissent un bon fonctionnement et un usage facilité des modes doux. Afin d'ancrer les modes doux dans les habitudes de déplacement, **chaque nouvel aménagement** (résidentiel ou économique) **sera connecté à la centralité et/ou aux équipements et services existants**.

Préférer le train

Dans la perspective d'un usage plébiscité du train, le **Coni'fer, à ce jour train touristique, est à considérer comme un lien pertinent entre Métabief et Pontarlier**, en passant par le Fort de Joux, pour se déplacer autrement sur des distances assez courtes.

De plus, le **développement des communes, le long des voies SNCF, doit être organisé dans la perspective d'une utilisation plus conséquente du train** : avec un renforcement des secteurs autour des haltes existantes, et l'éventuelle ouverture de nouvelles haltes.

Si toutefois les voies ferroviaires ne fonctionnent plus, leur topographie permet un aménagement facile en voie cyclable et les gares ou haltes deviennent des points d'échanges en cœur d'urbanité.

Associer tourisme et service local

Afin de permettre le développement d'une offre alternative, **les itinéraires doux sont à penser autant pour les touristes que pour les utilisateurs locaux**. Ainsi, la mise en réseau des principaux lieux touristiques [Métabief- Lacs/Tourbières- Fort de Joux- Pontarlier- Haut-Jura] par un cheminement alternatif (en particulier la traversée des lacs et rivières lancée lors des ateliers du territoire en 2018) permet la mise en place d'une offre complémentaire aux axes principaux.

3.3. Asseoir l'offre numérique

La communication numérique assure une meilleure accessibilité du territoire et réduit certaines inégalités. Conscient de l'importance du numérique, le département du Doubs, par l'intermédiaire du Syndicat Doubs haut débit, en s'appuyant sur le SDDAN- Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique, a engagé une campagne de déploiement du très haut débit et de la fibre notamment sur le Pays du Haut-Doubs.

Proposer la fibre

Le Pays du Haut-Doubs accède à une offre très haut-débit et en réseaux mobiles sur l'ensemble du territoire depuis 2021. Aucune fracture ne doit exister. Les communautés de communes du syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs suivront les travaux du syndicat Doubs haut débit afin de **garantir un accès égalitaire pour tous**.

Inviter à construire un maillage virtuel

Le déploiement de la fibre est un levier pour réduire certains déplacements. Ainsi, la **téléconférence, le télétravail, le co-working, les télé-services, le télé-achat...** sont facteurs de réduction des déplacements. Les **aménagements induits de ces lieux connectés se doivent d'être facilités et de se développer**.

Anticiper le changement numérique

Soutenir le haut débit et faciliter les équipements innovants à travers les **nouvelles surfaces commerciales, les liens sociaux/tiers lieux, les lieux de travail, l'innovation...** est une opportunité pour le Pays. La recherche doit être facilitée et les expérimentations possibles afin de permettre l'innovation.